

Numéro de l'acte	2020-83- FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7-10

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020**

## **QUESTION N°2020-83**

<u>FINANCES</u>: REQUALIFICATION CENTRE VILLE D'ARQUES - autorisation de programme et crédits de paiement **Budget Annexe** – Ajustement

**RAPPORTEUR**: Monsieur Joël DUQUENOY

Par délibération n°2012-146 en date du 8 octobre 2012, la commune a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP)

Par délibération n° 2018-18 en date du 29 mars 2018, la commune a décidé d'ouvrir un budget annexe « Centre-ville » suivant l'instruction M14 et soumis à la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), afin de tenir une comptabilité de stocks spécifique pour individualiser les opérations de requalification du Centre-ville.

Pour mémoire, par délibération n° 2018-49, la commune a décidé d'ouvrir une autorisation de programme dont les éléments étaient les suivants :

Montant global de l'AP : 8 643 774 € HT

✓ BP 2018: 2 230 910 €
✓ CP 2019: 2 957 854 €

✓ CP 2020 et suivants : 3 454 981 €

L'équilibre de cette AP sera assuré comme suit :

✓ Cessions des terrains : 2 948 767 €

✓ Participation communale: 5 694 977 €

Considérant la volonté de distinguer les opérations :

- Les aménagements et parcelles destinées à la revente des opérateurs relèvent du budget annexe,

- Les aménagements et parcelles qui demeurent dans le patrimoine de la ville d'Arques, relèvent du budget principal.

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2020, 2021 et suivants, au vue du bilan financier prévisionnel d'aménagement, réalisé par l'AMO Qualivia., il est proposé de proposé de mettre en œuvre une AP pour la réalisation des opérations de requalification du Centre-ville, **du budget annexe**.

Le montant prévisonnel des opérations s'établit à 3 149 790 € HT.

Une fiche annexée fait apparaître l'opération, ses financements, et l'historique des réalisations comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Et à l'unanimité, décide :

- D'inscrire les crédits correspondants au BP 2020 et suivants.
- D'autoriser Monsieur le Maire à l'exécution de ces programmes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 29 juillet 2020

Benoît ROUSSEL

#### **CENTRE VILLE Budget annexe** 8 n° de L'AP COUT TOTAL DE L'OPERATION HT 3 149 790,00 € Payé en 2019 et **Total AP** années antérieures 2020 2022 **Budget annexe Budget annexe Budget annexe Budget annexe Budget annexe** Phase 1a 130 700,51 € 69 861,00€ 22 987,00€ Etudes 682 342,00€ 315 000,00€ Foncier + frais annexes Travaux 258 672,76 € 254 737,00€ 50 000,00 € Frais de gestion 51 000,00€ 389 373,27 € 1 057 940,00 € 22 987,00 Total € Recettes - vente foncier - € Solde opérationne 389 373,27 € 325 598,00 € 22 987,00 € Montant TTC sur budget principal Phase 1b Etudes € Foncier € Travaux 105 822,00€ € 105 822,00€ Frais de gestion € € Total 105 822,00 € 105 822,00 Recettes - DETR + DSIL € Solde opérationnel 105 822,00 € Montant TTC sur budget principal Phase Centrale Etudes 443 004,00 € 443 004,00 € € Foncier 148 996,00 € € 148 996,00 € Travaux 51 000,00 € 51 000,00 € Frais de gestion 643 000,00 € € 643 000,00 € 1 429 125,00 € Recettes - vente foncier € Solde opérationne 643 000,00 € 786 125,00 € 1 429 125,00 € Montant TTC sur budget principal Phase Est Etudes - € 1 052 310,00 € 1 052 310,00 € Foncier Travaux 162 715,00 € 162 715,00 € 64 000,00 € Frais de gestion 128 000 00 € 64 000,00 € Total 1 343 025,00 € 1 279 025,00 € 64 000,00 Recettes - vente foncier 1 152 300,00 € Solde opérationne 190 725,00 € 126 725,00 € 64 000,00 € Montant TTC sur budget principal Total 130 700,51 € 69 861,00 € 22 987,00 € Etudes € € 315 000,00€ Foncier 2 177 656,00€ 1 495 314,00 € € 258 672,76 € 672 270,00 € 50 000,00 € 417 533,00 € Travaux 64 000,00 € Frais de gestion 230 000,00 € 115 000,00 € 389 373,27 € 3 149 787,00 € 365 000,00 € 2 050 834,00 € 64 000,00 € Total 2 948 767,00 € - € **Recettes Diverses** 1 429 125,00€ 1 152 300,00 € **FCTVA** TVA à payer

201 020,00 €

201 020,00 €

1064 125,00 €

1 064 125,00 €

898 534,00 €

898 534,00 €

64 000,00 €

64 000,00 €

Solde opérationnel HT

Besoin de financement sur budget principal en TTC



## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

Affiché le 30 Juillet 2020

L'An Deux Mille Vingt le vingt neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 juillet 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : — Benoît ROUSSEL — Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 20 présents jusqu'à la question 2020-78 incluse et 21 présents à partir de la question 2020-79
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 9 absents excusés avec pouvoir jusqu'à la question 2020-78 incluse et 8 à partir de la question 2020-79

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Catherine LAMOOT

Corinne REANT ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS jusqu'à la question 2020-78 incluse

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.